

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SOCIETE AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
RICHEMONT

20 juin 2019

Salle Louis-Victor Seycheret à RICHEMONT

Sommaire

1. Introduction

2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

3. Bilan AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE 2018 – 2019 - projets

4. Bilan de l'Inspection des Installations Classées de la DREAL 2018 - 2019

5. Plan Particulier d'Intervention (PPI)

6. Divers

Qualité	Nom-Prénom	Présent	Excusé
COLLEGE ADMINISTRATIONS :			
M. Le Sous-Préfet	représenté par M. FRANCOIS Stéphane	X	
DREAL	M. SCHOUMACKER Philippe M. SERRE Franck Mme STEIB Hélène	X X X	
DDT	M. MESSAADIA Mustapha		Excusé
SIDPC	M. MORIN Kévin M. GENY Sylvain	X X	
SDIS	Lieutenant MULLER Maurice	X	
DIRECCTE	Mme FOCA Marguerite	X	
AGENCE REGIONALE DE SANTE	Mme TOBOLA Hélène		Excusée
COLLEGE COLLECTIVITES :			
Conseiller Départemental	M. FREYBURGER Julien		Excusé
Mairie de Richemont	M. le Maire représenté par Mme BELOTTI Dominique, adjointe au maire	X	
Mairie de Guénange	M. UNTEREINER Alain	X	
Mairie d'Uckange	M. MEDVES Jean-François		Absent
Communauté de Communes Rives de Moselle	M. WAGNER Philippe		Absent
Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	M. GHIBAUDO Michel		Excusé
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	M. le Président représenté par M. MEDVES		Absent

COLLEGE EXPLOITANTS :			
Société Air Liquide France Industrie	M. GUILLOPE Yann M. DRACH Arnaud M. BAILLARD Eric	X X	Excusé
COLLEGE RIVERAINS :			
CLCV de la Moselle	M. MALICET Daniel		Absent
Resp. cuisines SCHMIDT	M. LORRAIN Thierry		Absent
Directrice de la Maison d'Enfants de Rlichemont	Mme FRANCOMME Anne		Excusée
COLLEGE SALARIES :			
Société Air Liquide France Industrie	M. BERTEI Richard M. BONGRAS Alain		Excusé Absent
Personnalité Qualifiée	M. GREGOIRE Philippe		Absent
GENDARMERIE D'UCKANGE	M. STECIUK André	X	
GENDARMERIE DE THIONVILLE	M. HARAMBOURE	X	

Début de la séance à 09h40

1 – Introduction

M. FRANCOIS, Chef du bureau des réglementations à la Sous-Préfecture de Thionville, ouvre la séance et représente pour cette commission de suivi de site M. le Sous-Préfet, retenu par d'autres obligations.

2 - Approbation du compte rendu de la réunion précédente

M. FRANCOIS demande si des observations concernant le compte rendu de la réunion du 13 juin 2018 sont formulées. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Bilan AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE 2018-2019 - Projets

M. GUILLOPE présente les principales évolutions réglementaires impactant le site. Suite au décret du 22 février 2018 relatif à l'inspection des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur, un livret de climatisation rassemblant les différents contrôles réglementaires a été créé et le plan d'action a été soldé. Concernant le rejet des substances dangereuses dans l'eau (arrêté du 24 août 2017), les taux de rejets admis de certains composants (notamment cuivre, nitrate, plomb, zinc et nickel) ont diminué. L'application du décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques a été mise en phase d'étude sur un site pilote français en 2018. Le déploiement sur le site de Richemont est prévu au premier semestre 2019. Le document unique sera mis à jour en intégrant le danger « champs électromagnétiques ». Le site de Richemont, suite à une modification de la nomenclature relative aux chaudières, reste en déclaration contrôlée pour cette activité avec une mesure de rejets à réaliser sur une des chaudières qui n'était pas soumise.

Le bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) sur l'année 2018 est présenté.

La sensibilisation du personnel des entreprises extérieures aux risques liés à l'activité s'est traduite au travers du processus d'Accueil Sécurité avec quizz de contrôle de connaissances. La formation du personnel d'Air Liquide se concrétise par l'établissement et le suivi d'une planification Sécurité/Prévention des risques professionnels/Améliorations des conditions de travail.

Des audits ont été effectués (audit chantier, visite sécurité terrain/chasse aux anomalies, audit chauffeurs) ainsi que des Feed Back sécurité indiquant une bonne utilisation de l'outil vis-à-vis d'actes sécuritaires ou à risque.

Concernant les animations sécurité, le bilan 2018 est positif avec des animations variées. Pour 2019, l'objectif est de rendre encore plus participatives ces animations sécurité. Un point est fait sur le taux d'avancement des plans d'actions.

En novembre 2012, l'étude de dangers de l'extension du site de Richemont a été mise à jour. Celle des unités Richemont 1 et 2 a été mise à jour en juillet 2013. Les installations du site ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en janvier 2014. En 2018, un arrêté préfectoral complémentaire a porté sur la limitation provisoire de certains usages d'eau en période de sécheresse. Une révision de l'étude quinquennale consolidée pour l'ensemble du site (Richemont 2 et 3) est prévue au premier semestre 2019, la notice de réexamen a été rédigée au premier trimestre 2019. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques a été approuvé en 2011 et une révision de la plaquette d'information PPI (Plan Particulier d'Intervention) est programmée par la Préfecture pour début 2020.

En 2018, seuls deux incidents ont été constatés lors de tests périodiques sur les EIS (Eléments importants pour la Sécurité).

Les modifications sont gérées dès l'expression du besoin via un processus électronique de gestion des modifications sur l'ensemble des sites ALFI Grande Industrie dont Richemont. En 2018, 34 demandes de modifications ont été ouvertes et 4 ont été clôturées.

Un exercice POI a été organisé le 05/09/2018 avec le SDIS en présence de la DREAL. Une bonne communication entre les différents intervenants a permis une intervention rapide et efficace des secours tout en tenant compte des risques chimiques. Les points d'amélioration concernent principalement un non-respect des consignes de sécurité lors du déclenchement de la sirène pour un conducteur, une révision de la feuille de communication et une information préalable des communes environnantes dans le cadre de la réalisation d'exercices.

Aucun incident potentiellement grave (IPG) n'a été déclaré. Un soin infirmier bénin a été dispensé pour un sous-traitant. A l'occasion de la journée sécurité du 15 juin 2018, la société a célébré les 2000 jours sans accidents avec arrêt d'Air Liquide Richemont.

En termes de contrôles et audits, quatre inspections DREAL ont été réalisées et un contrôle inopiné de la DIRECCTE.

La revue de Direction annuelle permet d'établir le bilan de l'année écoulée, les priorités pour l'année en cours, les indicateurs et objectifs associés et les programmes avec les feuilles de route par branche d'activité.

Des engagements forts de la Direction sont associés à chacun des axes de la politique sécurité. Air Liquide a déployé sur l'ensemble de ses sites un Système de Management Intégré répondant aux principes du SGS tel que défini dans la Directive Seveso III. En accord avec les orientations définies dans la Revue de Direction, le site de Richemont s'est fixé des objectifs afin de prévenir les risques d'accident sur les installations et d'en limiter les conséquences pour les collaborateurs, le voisinage et l'environnement. Ces objectifs sont suivis régulièrement.

En conclusion, c'est une très bonne année en termes de résultats Sécurité pour le site de Richemont avec zéro accident.

Des mises à jour réglementaires ont été réalisées : porter à connaissance sur la mise à jour des quantités d'eau méthanolée, rectification de l'antériorité Seveso III et mise à jour de certaines substances dangereuses, mise à jour de la déclaration Seveso III pour Richemont.

En 2018, Air Liquide a entamé l'introduction de technologies digitales au profit de l'amélioration des outils de management (permis de travail dématérialisé, formation des intervenants par vidéos...). La plateforme d'accueil sécurité a permis de réactualiser et mieux formaliser les connaissances des intervenants aux risques et aux sites et constitue une base de données documentaires avec mise à jour obligatoire. 2019 permettra d'améliorer encore la revue des EIS, leurs gammes de maintenance, les tests associés et de communiquer sur le déploiement des nouvelles règles de la cybersécurité.

En 2019, la vigilance sûreté sera maintenue voire renforcée et en parallèle, l'animation sécurité se développera en dynamisant la remontée des situations dangereuses et l'implication de l'ensemble des employés et partenaires.

M. SCHOUMACKER demande si des projets de modification notable pour les installations classées sont prévus prochainement.

M. GUILLOPE répond que l'activité est plutôt plane en termes de courbe de croissance. Aucun projet de modification notable n'est prévu pour le site de Richemont.

M. SCHOUMACKER s'interroge sur le scénario, lors de l'exercice POI, décrit comme impossible ou extrêmement improbable qui n'est pas pris en compte dans l'étude de dangers. Il pose la question de la justification par rapport au PPI qui normalement prend en compte tous les scénarios même très improbables.

M. BAILLARD répond que, suite au retour d'expérience de cet exercice POI, un certain nombre de barrières supplémentaires a été rajouté rendant plus improbable ce scénario. La révision de l'étude de dangers comprend des argumentaires sur le sujet.

M. GUILLOPE ajoute que l'intérêt de ce scénario était aussi de confronter le personnel à un scénario complètement inédit avec la possibilité de tirer profit de la mise en place de moyens extraordinaires proposés du côté pompier.

M. BAILLARD ajoute que le but de la manœuvre était aussi de montrer au personnel l'importance de respecter les contrôles et que plus on met de barrières plus l'incident est improbable.

M. MORIN revient sur les incidents constatés lors des tests périodiques et souhaite savoir si le POI a été déclenché.

M. BAILLARD répond que le POI n'a pas été déclenché et rappelle le contexte. Effectivement des incidents, appelés REACT, ont été déclarés mais ce sont des tests de barrières de sécurité et non pas des incidents réels. C'est simplement un écart par rapport à ce qui est attendu lors du contrôle périodique.

M. GENY s'interroge sur l'impact de la modification de l'étude de dangers par rapport à la rédaction du PPI, l'objectif étant la mise en consultation d'ici la fin d'année et souhaite également des précisions sur l'évolution de la sirène.

M. SERRE répond qu'il y a une révision de l'étude de dangers et en amont une notice de réexamen. L'objectif de cette notice est de s'assurer que les conditions d'exploitation du site n'ont pas évolué. Il ressort de cette notice que les évolutions ne remettent pas en cause les conclusions de l'étude de dangers et donc les périmètres du PPI.

4 - Bilan de l'Inspection des Installations Classées 2018-2019

M. SERRE présente le bilan de l'Inspection depuis la dernière CSS.

La visite d'inspection du 11 juin 2018 a eu pour thème l'action nationale « installations de froid ». Ces installations froides utilisent des fluides frigorigènes qui ont un impact significatif sur l'effet de serre et la couche d'ozone. Le 1^{er} objectif de cette action était de contrôler les obligations réglementaires auxquelles sont soumises les entreprises du secteur industriel et du secteur tertiaire. Le 2nd objectif était la sensibilisation des différentes entreprises sur les solutions alternatives existantes. Les principaux constats de cette visite portent sur des écarts mineurs sur les fiches d'entretien qui ont été résolus et sur la nécessité de mettre à jour le dossier de déclaration. Cette mise à jour ne remet pas en cause le classement de l'installation.

Le thème de la visite du 09 août 2018 portait sur une action nationale « risque inondation ». L'objectif de cette action était de caractériser l'aléa inondation, recenser le retour d'expérience de l'industriel sur ce type de problématique, évaluer les installations vulnérables, apprécier la surveillance de l'aléa et la gestion de crise et vérifier la mise en œuvre des moyens permettant d'atténuer les effets d'inondation. Lors de cette visite, la problématique inondation a bien été prise en considération par l'exploitant avec une procédure spécifique sur la base du retour d'expérience de l'inondation de 1983. En préparant cette visite, l'exploitant a revu et réexaminé ses différentes installations et ainsi identifié de nouveaux équipements à mettre en sécurité. Quelques observations ont été faites visant à compléter les données et procédures existantes.

En septembre 2018, un exercice POI a été réalisé. Les observations formulées portaient sur l'évaluation du scénario au travers de la révision de l'étude de dangers, comme évoqué précédemment, ainsi que sur la gestion des conducteurs de citernes présents sur le site.

La visite d'octobre 2018 portait sur le SGS et sur l'effectivité des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR). Les principaux constats concernent l'évaluation des modifications (niveaux de confiance et efficacité) et de la maintenance des MMR.

Le thème abordé lors de la visite du 10 décembre 2018 concernait les rejets atmosphériques des installations de combustion. L'Inspection a constaté le respect des valeurs d'émissions des différentes chaudières avec un écart mineur sur le contrôle d'une chaudière découlant d'une évolution de la réglementation.

M. SERRE fait un point sur l'actualité en cours. Quelques dossiers feront l'objet d'une mise à jour de l'arrêté préfectoral : dossiers de notification de cessation partielle d'activité, déclaration d'antériorité Seveso III, porter à connaissance (puissance des installations de combustion, quantité de substances dangereuses), projet CONNECT. Toutes ces modifications ne remettent pas en cause les conditions d'exploitation.

La notice de réexamen de l'étude de dangers a été transmise en février 2019 et ne remet pas en cause les conclusions de cette étude et donc les périmètres des scénarios majeurs. Une version consolidée est attendue pour fin du 1^{er} semestre 2019.

Le dernier sujet concerne la sirène PPI avec une mise en place d'une sirène complémentaire sur la commune d'Uckange prévue pour septembre 2019.

5 – Plan Particulier d'Intervention (PPI)

M. MORIN a repris l'élaboration du PPI au mois de février dernier. Un travail en partenariat avec l'exploitant a été mené sur le déploiement d'une sirène complémentaire. Cette sirène complémentaire serait implantée sur un bâtiment communal d'Uckange avec une convention de mise à disposition du bâtiment et de maintenance de la sirène. L'installation de cette sirène et le test de la liaison entre les deux sirènes seront effectuées au mois de septembre 2019. Le rôle de la Préfecture est d'assurer le suivi du déploiement.

Différents groupes de travail sont menés, notamment sur le plan du bouclage avec la DDT. Le Poste de commandement Opérationnel (PCO) reste un point à finaliser avec l'exploitant.

Une consultation des documents relatifs au PPI pourrait être envisagée en fin d'année s'il n'y a pas de retard au niveau des différents groupes de travail, avec une approbation envisagée pour le 1^{er} trimestre 2020. La brochure d'information et la plaquette de consignes à destination de la population seront réactualisées. M. MORIN ajoute que les informations contenues dans ces documents restent néanmoins actuelles. Une réflexion pourra être menée avec les communes concernées (Guénange, Richemont, Uckange) à ce sujet.

M. GENY ajoute qu'il y a le volet déploiement de la sirène supplémentaire sur Uckange mais aussi la modification de la sirène du site sur laquelle il souhaite des précisions. Il y a eu une volonté de rationaliser le schéma d'alerte et la rédaction initiale du PPI par rapport à certains scénarios. Certains points restent encore à finaliser (PCO, moyens humains).

M. MORIN ajoute que toutes les réflexions ont été bâties sur un périmètre majorant de 1170 m et dans l'hypothèse d'une évolution croissante, toutes ces réflexions seraient remises en cause et c'est ce qui explique les interrogations du SIDPC sur l'étude de dangers.

En réponse sur le sujet de la sirène, M. GUILLOPE fait part de la volonté et de la nécessité d'améliorer la couverture du périmètre Nord-Ouest du cercle d'impact, sur la commune d'Uckange. Trois fournisseurs ont été identifiés, deux fabricants d'origine de ce type de matériel et un prestataire choisi par l'administration pour équiper les différentes communes. Air Liquide est sur une logique d'alignement technique et financier. Sur l'alignement technique, le souhait est que le cahier des charges soit intégré dans les réponses des potentiels fournisseurs afin de se rapprocher d'une obligation de résultat plutôt qu'une obligation de moyens. La visite des différents prestataires a eu un effet d'opportunité sur l'amélioration ou l'optimisation des moyens en place. Les émissions de la partie basse de la

sièrène étaient arrêtées par le bâtiment d'Air Liquide, d'où une logique de réhausse. Une fois les alignements financiers et surtout techniques scellés, M. GUILLOPE indique que les engagements vont pouvoir être tenus dans les jours qui viennent.

Sur le second sujet, M. GUILLOPE note une vraie dynamisation de la problématique depuis quelques mois avec une bonne réactivité des différentes interfaces. Il indique qu'il n'y a pas d'obstacles au planning prévu et pas d'évolutions pouvant impacter la bonne marche du travail accompli ensemble.

M. BAILLARD ajoute, comme indiqué lors de précédentes réunions de CSS, qu'Air Liquide est disposé à expliquer aux populations avoisinantes son activité et les différents scénarios. Une réunion de concertation avec la population pourra être organisée en accord avec les communes concernées afin de répondre à toutes les questions des riverains.

6 – Divers

M. SCHOUACKER évoque le renouvellement de la CSS. Le mandat est de cinq ans et s'arrêtera le 23 octobre 2019, l'arrêté de création datant du 23 octobre 2014. Il sera proposé aux membres actuels, pour l'essentiel, de renouveler leur mandat. Un courrier sera envoyé prochainement aux membres. Le nouvel arrêté préfectoral renouvelant la CSS intégrera une modification du collège « Salariés » qui passera à deux personnes au lieu de trois actuellement, comme demandé par l'exploitant lors de la CSS de 2017.

M. SCHOUACKER évoque le sujet de la personnalité qualifiée, actuellement M. GREGOIRE, qui ne participe plus à la CSS depuis 2011. Il propose aux membres de ne plus avoir au sein de la CSS de personnalité qualifiée, qui n'est pas dans un collège classique de la commission. Il présente néanmoins deux autres possibilités de personnalité qualifiée qui pourraient être envisagées mais dont les compétences paraissent peu adaptées à la thématique principale de cette CSS.

Suite à une question relative au quorum, M. SCHOUACKER répond que la personnalité qualifiée compte pour le quorum lors d'avis à donner.

Pour le collège « Salariés », M. BONGRAS remplacera M. ROMY.

Pour le collège « Riverains », M. SCHOUACKER informe les membres qu'il n'est pas envisagé de renouveler le mandat de M. Thierry LORRAIN, responsable des entrepôts SCHMIDT, qui ne participe plus à la CSS depuis 2014.

M. GUILLOPE indique que les cuisines SCHMIDT ont disparu et Mme BELOTTI ajoute que ces bâtiments ont dû être démolis.

M. SCHOUACKER propose de solliciter les communes de Richemont et Uckange, particulièrement concernées par la proximité du site Air Liquide, pour une proposition de riverain ou d'association qui pourrait intégrer la CSS et qui s'engagerait à venir aux réunions.

M. GUILLOPE précise que M. BERTEI était le représentant du CHSCT d'Air Liquide. Aujourd'hui les instances de représentation du personnel ont évolué. Dans le cadre de la nouvelle réglementation, le 1^{er} CSSCT du périmètre d'Air Liquide a élu Alain BONGRAS comme représentant à la CSS d'Air Liquide Richemont. Le nombre de deux personnes au collège « Salariés » semble pertinent pour M. GUILLOPE. Il y a également, dans le collège représentatif des salariés, des élus des CSE (Comité Social et Economique) et un représentant de proximité. M. GUILLOPE va proposer aux représentants de désigner un second représentant local à cette CSS qui aura une fonction représentative officielle.

M. FRANCOIS demande s'il y a d'autres sujets à évoquer.

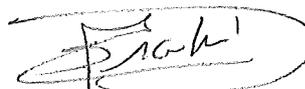
M. GENY indique que contact va être pris avec la mairie et Air Liquide pour la mise en place du PCO en juillet.

M. SCHOUMACKER ajoute que la gendarmerie n'est pas membre officiel de la CSS et n'a donc pas de droit de vote, mais elle continuera d'être invitée aux réunions.

M. FRANCOIS remercie l'ensemble des participants.

La séance est close à 11H10.

P/Le Sous-Préfet de Thionville

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane', enclosed within a hand-drawn oval shape.

Stéphane FRANCOIS